

PV 06/06/2017

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-sept, le 06 Juin, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence M. Bernard MONTERO, maire.

Présents : Mesdames et Messieurs MONTERO, DUHALDE, BERLAN, POMMIES, LAFITTE, ESPEL, SERRES-COUSINE, COYOS, BOISSELIER, PETRISSANS, ARETTE-HOURQUET, MARQUINE, LAPOUBLE.

Excusés : Mr LAFAURIE, Mme KARST

Pouvoir : Mme KARTS à Mme Berlan

Secrétaire : Jean François ESPEL

APPROBATION DES COMPTES RENDUS DE LA REUNION DU 04/04/2017 ET DU 17/04/2017 et du 09/05/2017

Après quelques modifications grammaticales, les comptes rendus sont approuvés à l'unanimité.

Tarifs garderie 2017/2018

M. le Maire rappelle le côté service public qui est pratiqué pour la garderie. Avec M. Pommies, ils ont étudié et présenté les tarifs des diverses écoles de la Communauté des Communes. Les détails sont expliqués aux membres du conseil.

L'un des tarifs qui semble le plus « juste », serait de créer une grille à la tranche horaire (0.5 € par créneau horaire pour un enfant, et 2€ maxi par jour, et 0.25 € à partir du second enfant, 1 € maxi par jour dans ce cas).

Pour les plus gros utilisateurs de la garderie, un forfait mensuel va être proposé, afin de diminuer ce poste de charge pour les familles (25€ maxi par mois pour un enfant et 12.5 € à partir du second enfant).

Ces tarifs seront applicables pour les deux écoles du village.

M. Pommies fait remonter une demande de gratuité pour les agents communaux.

Après en avoir longuement discuté, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DÉCIDE de la mise pratique de ces tarifs, qui seront redevables par tous les utilisateurs de la garderie, quelques soient les statuts professionnels des parents.

Création postes d'Adjoint Technique

Les postes de cantinières et de femmes de ménages sont concernées par cette évolution.

L'objectif est de sortir ces postes des emplois en CDD, afin de leur donner une stabilité et une sécurité dans leur travail

Après en avoir longuement discuté, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DÉCIDE de la mise en place de ces contrats.

Aménagement espace vert cantine

Mr le Maire présente l'ébauche proposée par M. Gardères.

De nombreuses plantations seront réalisées

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve et soutient ce projet d'aménagement.

Signalétique

Mr Duhalde, explique que les panneaux vont être livrés à la commune à partir du 20 juillet. L'entreprise qui les a fabriqué, est en charge de la pose.

La pose des numéros des maisons est en cours d'étude.

M. le Maire penche pour une journée citoyenne qui avait connu un bon succès lors des nettoyages de la Bidouze. A ce jours rien n'est arrêté.

Concernant les Totems d'entrée de village la commission annonce que rien n'est encore arrêté.

Aménagement Chénaout

M le Maire expose la dernière rencontre avec les intervenants qui nous conseillent sur ce projet. Ceux-ci doivent à présent rendre un rapport sur le phasage et le coût de cet aménagement. Début juillet, nous espérons avoir ces éléments afin de pouvoir aller chercher des aides pour le financement.

QUESTIONS DIVERSES

1/ Décret pour les 4 jours scolaires. Les communes sont responsables de la décision. La candidate « En Marche » aux futures élections des députés n'était pas au courant lors de la rencontre avec les élus de la commune.

Certains maires de la communauté des communes veulent stopper là. Seulement des engagements contractuels ont été pris avec les intervenants des TAP pour l'année scolaire 2017/2018.

La décision sera prise dans les prochaines semaines mais le plus raisonnable serait d'attendre la rentrée 2018 afin d'avoir le temps de bien préparer ce nouveau bouleversement.

2/ M. le Maire indique que M. Touza, directeur de l'école publique, va quitter l'école après 24 années passées dans notre village. Le conseil municipal décide l'achat d'un fauteuil pour 315,80 € HT avec le blason de notre village.

3/ Concernant les travaux de l'école, M le Maire signale le charpentier devrait prendre le relais avant le 15 juin. Quant à l'appartement du haut, il devrait être fonctionnel pour fin juin.

4/ Mme Serres Cousine demande quand l'élagage de l'arbre près de la maison Labourdette sera effectué. Comme cela avait été convenu, le propriétaire attend le passage de l'élagueur de la commune. Il semble qu'il y ait un souci dans le passage de celui-ci par manque de concertation avec M. Duhalde adjoint en charge du dossier. M. Lapouble fait remarquer que l'élagage concerne non seulement cet arbre mais de nombreux chemins de la commune. Une réflexion globale va être engagée par la commission.

5/ M. Espel expose que le vendredi 13 octobre à l'occasion de la semaine du goût un marché des saveurs sera à nouveau organisé par la mairie. 10 producteurs ont été sollicités par courrier à ce jour seuls 2 ont répondu.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 23h00